



# CLASSEMENT DES CRUS BOURGEOIS DU MEDOC

Réunion du 29 mars 2018

## ■ Une philosophie au service de la qualité :

### → Les fondamentaux ont été conservés :

- Cahier des charges & plan de vérification
- Organisme indépendant : QB Vérification
- Sticker d'authentification sur chaque millésime

### → Nouveauté : durée de 5 ans

### → Ré-introduction des 3 niveaux hiérarchiques historiques :

- Cru Bourgeois
- Cru Bourgeois Supérieur
- Cru Bourgeois Exceptionnel

## ■ Procédure identique pour tous les crus candidats:

### → Inscription au Classement :

- Envoi dossier d'inscription complet à l'Alliance **jusqu'au 30 Septembre 2018**
- Etude & Visite sur site réalisées par l'Organisme de Vérification **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2018**

### → Analyse sensorielle :

Dégustation verticale à l'aveugle de **5 millésimes conditionnés :**

Pour le Classement 2020 : choix entre millésimes 2008 & 2016

Pour le Classement 2025 : les millésimes 2017 à 2021

Le niveau obtenu lors de la dégustation prédétermine le niveau du classement :  
**Niveau 1 : CBE ou CBS ou CB - Niveau 2 : CBS ou CB - Niveau 3 : CB - Niveau 4 : non classé.**

## Analyse sensorielle pour le Classement 2020 : mesures transitoires.

### Candidature niveau « Cru Bourgeois » :

- Présentation de 5 millésimes au choix entre les millésimes 2008 et 2016
- J'ai été CB sur 5 millésimes compris entre 2008 & 2016 : je suis exonéré de dégustation (*mesure transitoire*)
- Je peux prouver que je n'ai pas 5 millésimes disponibles sur ces 9 millésimes : je peux présenter 2015 & 2016 (*mesure transitoire*)
  - Exigences plus fortes lors de la dégustation
  - Pas accès aux mentions complémentaires

### Candidature mention complémentaire :

- Présentation de 5 millésimes au choix entre les millésimes 2008 et 2016

## ■ Pour les candidats aux mentions complémentaires CBS et CBE

- Constitution d'un dossier spécifique sur les critères suivants  
**avant le 1<sup>er</sup> février 2019 :**

1. **Bonnes pratiques culturelles et environnementales**
2. **Conduite de l'exploitation**
3. **Mise en valeur du cru**

-> Attribution d'une mention complémentaire en fonction du niveau de performance globale du cru pour :

- chacun des 3 critères ci-dessus
- si le résultat de la dégustation a atteint le niveau requis.
- si le cru a candidaté pour le niveau requis

# Critères complémentaires

---

## Critère 1

***Les bonnes pratiques culturales et environnementales mises en œuvre pour insérer le cru dans le cadre d'une viticulture durable.***

### **Classement 2020 :**

**Éligibilité :** adhésion à une certification de niveau 2 minimum.

**Candidature à une mention complémentaire :** preuve de l'obtention du niveau 2 ou équivalent de la certification environnementale tel que défini par le Ministère de l'Agriculture au 30 juin 2019.

### **Classement 2025 :**

**Éligibilité :** preuve de la validation d'une démarche reconnue au niveau 2 de la certification environnementale par le Ministère de l'Agriculture.

**Candidature à une mention complémentaire :** preuve de la validation d'une démarche reconnue aux niveaux 2 et 3 de la certification environnementale par le Ministère de l'Agriculture

## Critère 2

*La conduite de l'exploitation tant sur le plan viticole que vinicole, de la traçabilité parcellaire en vinification et des conditions de vinification, d'élevage et de conditionnement, en vue d'optimiser à chaque étape la qualité et la typicité du cru.*

**5 thèmes à développer dans le dossier spécifique :**

Vignoble

Récolte

Chais

Conditionnement / Etiquetage / Stockage

Système qualité

## Critère 3

*La mise en valeur du cru appréciée au regard, d'une part, de la présentation générale de l'exploitation, notamment la qualité de l'accueil des visiteurs professionnels ou touristes, d'autre part, de la valorisation nationale et internationale du cru, de sa promotion individuelle et collective, de ses modes de distribution.*

### **5 thèmes à développer dans le dossier spécifique :**

Mise en valeur du site

Qualité de l'accueil des visiteurs professionnels (du vin) et des particuliers

Promotion individuelle et collective

Modes de distribution

Valorisation nationale et internationale du cru



## ECHEANCES PRINCIPALES POUR LE CLASSEMENT 2020

- **Jusqu'au 30 septembre 2018**, dépôt du dossier de candidature au classement
- **Avant 1<sup>er</sup> décembre 2018**, OV vérifie toutes les candidatures au classement et valide si conforme. Sous réserve de la preuve d'engagement environnementale fournie avant 30 juin 2019
- **Avant 1<sup>er</sup> Février 2019**, dépôt du dossier de candidature spécifique aux mentions complémentaires
- **En 2019**, dégustations du classement et vérification des critères complémentaires (dossier + visite par des experts indépendants)
- **Avant le 30 juin 2019**, envoyer la preuve d'engagement en certification niveau 2 (candidature au classement CB) et la preuve de validation de la certification niveau 2 (candidature aux mentions complémentaires)

# Publication du Classement

---

## ■ Janvier / Février 2020 :

Transmission à chaque candidat de ses résultats (confidentiel), possibilité de renoncer avant la publication du Classement.

## ■ Février 2020 : Publication du Classement

## ■ Millésimes classés au Classement 2020 :

Millésimes 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

[Pour toute demande de dossier de candidature ou question sur le Classement :](#)

Contactez Gaël Collin à l'Alliance des Crus Bourgeois du Médoc :  
05 56 79 04 11 ou [qualite@crus-bourgeois.com](mailto:qualite@crus-bourgeois.com)

## Mise en bouteilles

- **2 contrôles aléatoires avant MEB** (sur les 5 millésimes du Classement). Si conforme : autorisation de mise sur le marché.
- Déclaration de mise en bouteilles obligatoire pour la **mise sous scellés des échantillons** servant au Classement suivant.

## Étiquetage

- Le **nom de Château** figurant au Classement pour une AOC donnée doit être **dédié à la mention CB** et apparait **obligatoirement sur l'étiquette frontale du cru**.
- Apposition d'un système unitaire d'authentification sur chaque bouteille & **contrôle des volumes mis en marché => sticker**.



# Questions Réponses